Nos honoraires d'agence T.T.C.



Vente

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	HONORAIRES charge acquéreur
De 0€ à 50 000€	5000€ Forfait charge vendeur
De 50 001€ à 64 999€	9,5%
De 65 000€ à 69 999€	9%
De 70 000€ à 74 999€	8 ,5%
De 75 000€ à 99 999€	8%
De 100 000€ à 119 000€	7,5%
De 120 000€ à 149 999€	7%
De 150 000€ à 199 999€	6,5%

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	HONORAIRES charge acquéreur
De 200 000€ à 269 999€	6%
De 270 000€ à 299 999€	5,5%
De 300 000€ à 309 999€	5,4%
De 310 000€ à 319 999€	5,3%
De 320 000€ à 329 999€	5,2%
De 330 000€ à 339 999€	5,1%
A partir de 340 000€	5%

Barème applicable aux mandats signés à compter du 01 janvier 2016 - Garantie financière BPA NANTES – 1 rue Françoise Sagan – 44800 SAINT HERBLAIN

Location

- → Visites: 2,1% (zones tendues) ou 1,8% (autres zones) du loyer annuel hors charges dû par le locataire,
- 2,1% (zones tendues) ou 1,8% (autres zones) du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- → Montage, étude et validation du dossier locataire (ou changement de colocataire) :
- 2,1% (zones tendues) ou 1,8% (autres zones) du loyer annuel hors charges dû par le locataire,
- 2,1% (zones tendues) ou 1,8% (autres zones) du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- + Etat des lieux : 3 €/m² à la charge du locataire, 3 €/m² à la charge du propriétaire.
- ★ Rédaction du bail et documents annexes : 95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire.

Dans la limite du plafond de 11 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable ; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Location des professionnels

Locaux commerciaux ou professionnels

Zone rurale

+ Commercialisation : 10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire

+ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

Zone urbaine

+ Commercialisation : 13 % HT (15,6 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire

+ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire